

Rapport

d'accessibilité

2020

Sommaire

PREAMBULE

CHAPITRE 1 - L'ESPACE PUBLIC

CHAPITRE 2 – LE CADRE BATI ET LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

CHAPITRE 3 – LES ACTIONS PORTEES PAR LA CCA

CHAPITRE 4 – LA VIE DU CITOYEN

ANNEXES

Préambule

La Ville de Vannes considère l'accessibilité comme un enjeu majeur de la vie locale. Elle s'appuie sur la loi du 11 février 2005 pour rendre la Ville accessible à toutes les personnes porteuses d'un handicap.

On retrouve son engagement à travers différentes chartes ou instances dédiées à l'accessibilité :

- La charte Mieux Vivre Ensemble à Vannes en situation de handicap (2011) ;
- L'installation de la Commission Communale d'Accessibilité (CCA) en 2015 ;
- La charte d'engagement pour l'accessibilité signée en 2019 ;
- L'installation d'une Maire-Adjointe en charge de l'accessibilité et de l'inclusion en 2020.

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire de la COVID 19. L'installation de la CCA suite aux élections municipales a dû être repoussée à février 2021.

Ce rapport 2020 retrace toutes les actions engagées par la Ville dans ce domaine.



Chapitre 1

L'ESPACE PUBLIC

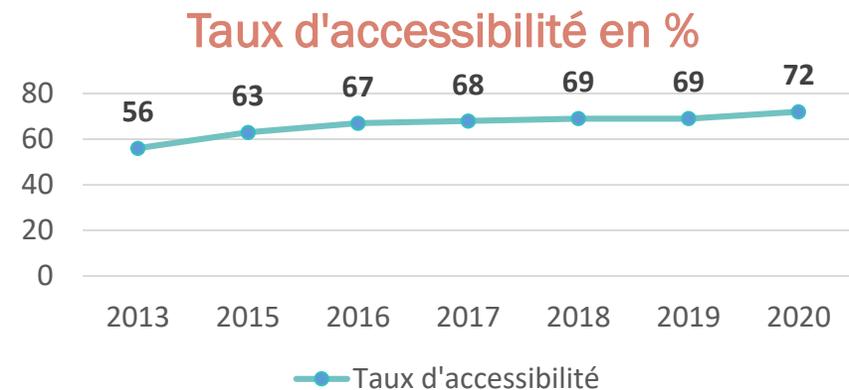


1. LA VOIRIE

La loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » impose à chaque commune de réaliser un plan de mise en accessibilité. La ville de Vannes a confié cette mission au groupement STC-CECIAA. La méthodologie poursuivie a été la suivante :

- Localisation des pôles d'attraction et des cheminements de liaison en collaboration avec les services de la Ville et les associations représentant les personnes en situation de handicap ;
- Visite sur le terrain de l'ensemble de ces cheminements avec des habitants présentant divers handicaps (cécité, mobilité réduite, utilisation du fauteuil roulant, ...) ;
- Rédaction du rapport d'accessibilité de la voirie.

Le **PAVE** liste pour chaque tronçon de voie ou carrefour les travaux d'accessibilité à réaliser et attribue une note sur 13 en fonction du nombre d'obstacles rencontrés. La somme de ces notes permet d'obtenir le « taux d'accessibilité moyen de la ville » :



La Ville entreprend chaque année différents types de travaux de voirie dans le cadre de l'amélioration de son accessibilité. On recense notamment :

- La création de plateaux ;
- La sécurisation de passages piétons ;
- Les trottoirs et la chaussée.

1. LA VOIRIE – QUELQUES TRAVAUX MAJEURS

Trottoir rue Alexandre le Pontois



Plateau rue Nicolazic / Clémenceau



1. LA VOIRIE – QUELQUES TRAVAUX MAJEURS

Avenue de Verdun



Panneau lumineux Avenue de la Marne



1. LA VOIRIE – QUELQUES TRAVAUX MAJEURS

Réaménagement Boulevard de Pontivy



Carrefour Lesage / pot d'Etain



LA VOIRIE – Récapitulatif des travaux 2020

PLATEAUX

- Rue Montaigne
- Angle rue Clémenceau / rue Nicolazic
- Rue du 65ième RI
- Route de Tréhuinec
- Route de Bernard
- Boulevard des Iles
- Carrefour rue du Pot d'Etain / rue Lesage / rue de la Loi
- Rue G. Lussac

SECURISATION PASSAGES PIETONS

- Avenue du 4 Août : installation éclairage au niveau des passages piétons ;
- Avenue de la Marne : implantation panneaux lumineux A13a au niveau des passages piétons du lycée J. Guehenno et de l'école de danse ;
- Bd des Iles : implantation panneaux lumineux A13a au niveau du passage piétons du lycée St Joseph
- Avenue Roosevelt : implantation panneaux lumineux C20a au niveau des passages piétons

TROTTOIRS – CHAUSSEES

- Rue J-F de Surville (trottoir)
- Bd Pompidou (trottoir)
- Bd de Pontivy (trottoir)
- Avenue de Verdun (chaussée)
- Rue P. Helleu (chaussée)
- Rue Hôpital (voie piétonne)
- Rue A le Pontois (trottoir)

Panneau A13a



Panneau C20a



2. LES PLACES DE STATIONNEMENT

La réglementation en matière de places de stationnement prévoit que 2% des places sur le domaine public soient des places adaptées.

A Vannes, il existe déjà 2,80% de places adaptées. Pour autant, chaque année, la Ville continue d'en déployer pour faciliter la vie quotidienne des personnes en situation de handicap (proximité des services, des commerces, ...).

En 2020, **8 nouvelles places** ont été réalisées. Elles sont toutes géo-localisées dans l'application mobile Vannes ou sur le site internet de la Ville.

Cartographie des places adaptées : [lci](#)

VILLE DE VANNES
L'Application

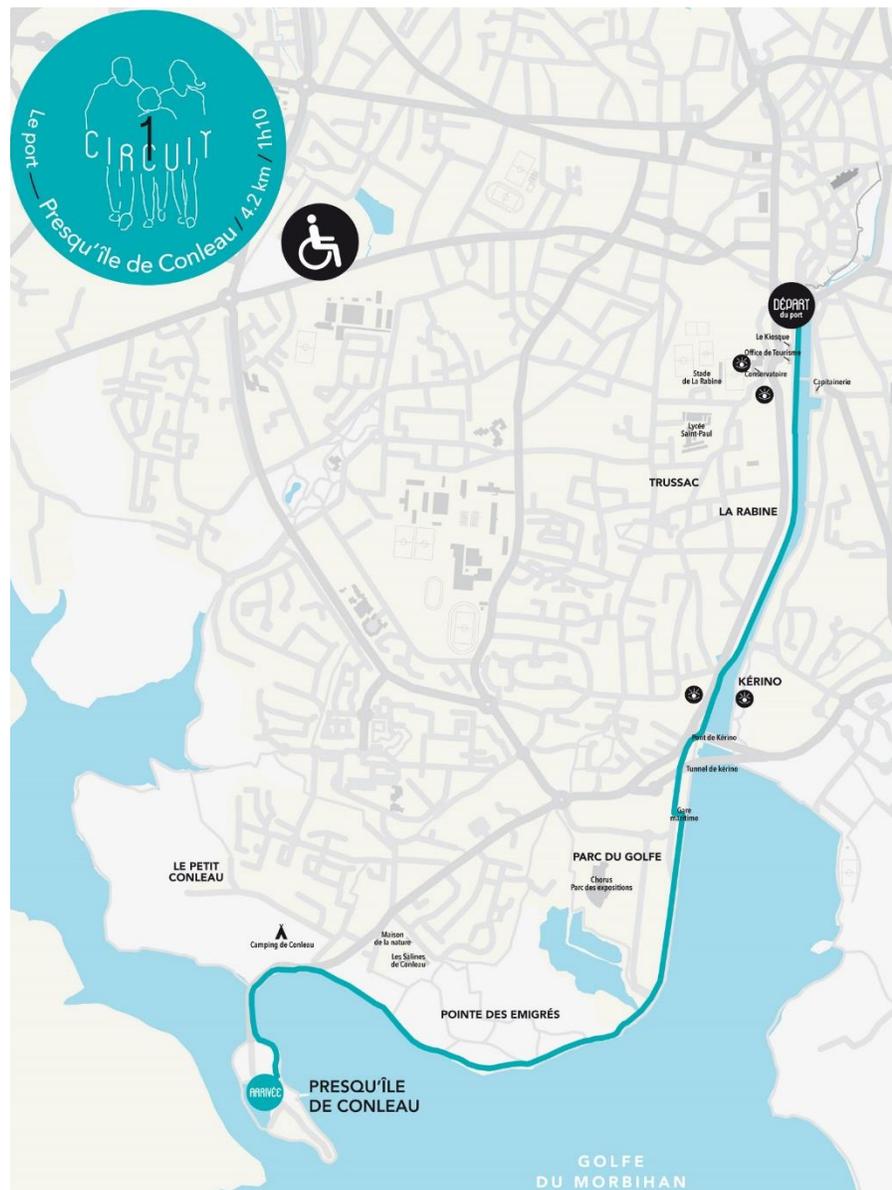
Télécharger dans l'App Store

DISPONIBLE SUR Google play



Depuis 2017, la **Carte Mobilité Inclusion (CMI)** se substitue progressivement à la carte européenne de stationnement et aux cartes GIG / GIC. Sa demande peut se faire auprès de la Maison Départementale de l'Autonomie (MDA) ou du CCAS.

3. LES CHEMINEMENTS DOUX

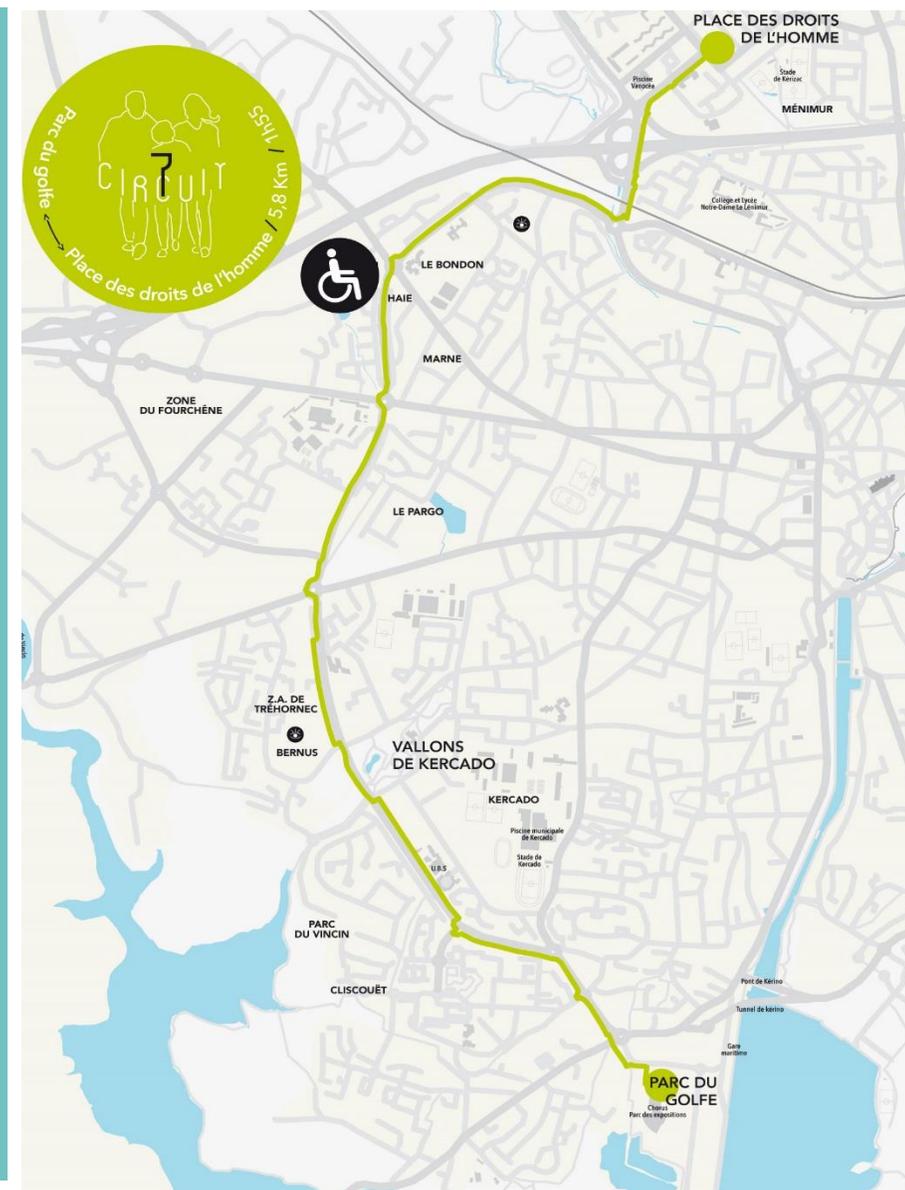


La Ville a mis en place des cheminements doux à travers le territoire.

Aujourd'hui, deux de ces cheminements sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et représentent 10 km de voies protégées pour les piétons :

Circuit « Le port - Conleau » - 4,2 km

Circuit « Ménimur - Parc expo » - 5,8 km



Chapitre 2

LE CADRE BATI –

LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC



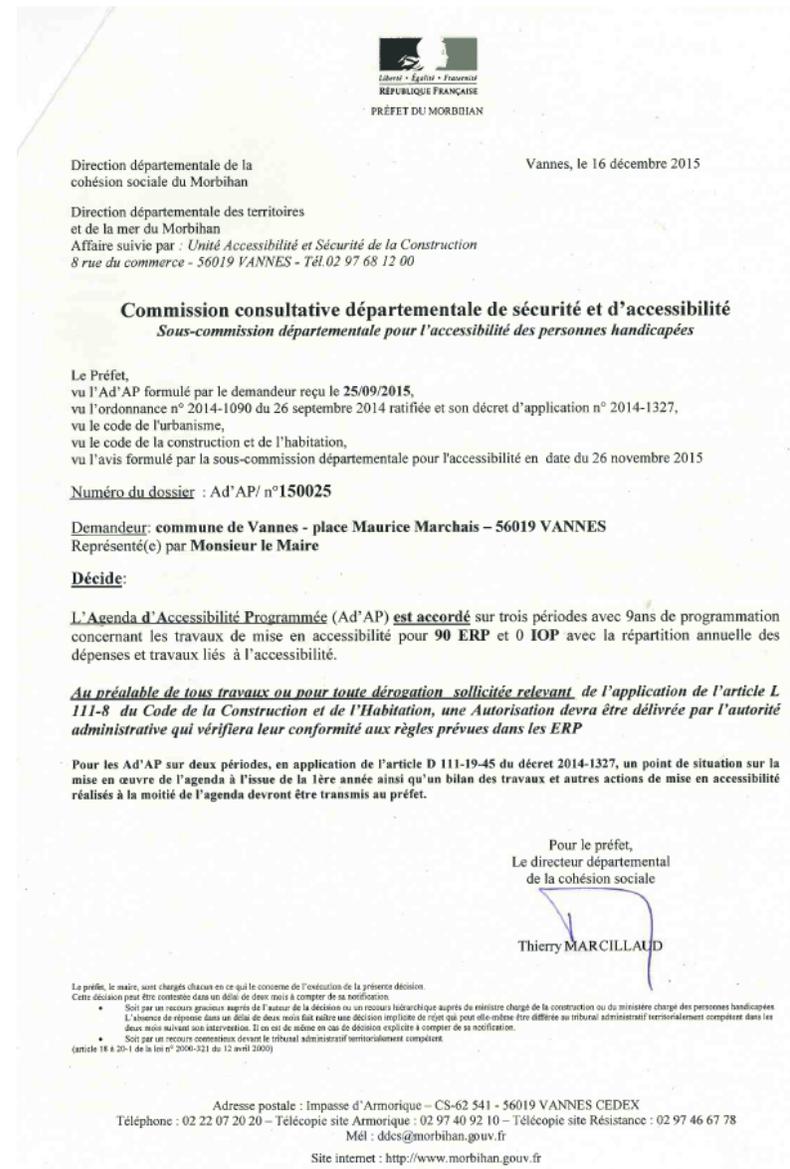
1. L'AGENDA D'ACCESSIBILITE PRORAMMEE – AD'AP

La Ville de Vannes a procédé à une évaluation du niveau d'accessibilité de ses Etablissements Recevant du Public (ERP) en 2014.

Elle a ensuite déposé auprès de la Préfecture du Morbihan un Agenda d'Accessibilité Programmée (AD'AP).

La Ville a prévu et anticipé des travaux sur 9 ans, de 2016 à 2024 et y consacrerait un budget total estimé à 7 millions d'euros.

Cet agenda a été validé par les services de l'Etat, par arrêté du 16 décembre 2015.



2. QUELQUES TRAVAUX MAJEURS – ECOLE JEAN MOULIN



2. QUELQUES TRAVAUX MAJEURS – ECOLE JEAN MOULIN



2. QUELQUES TRAVAUX MAJEURS – ECOLE CALMETTE



2. QUELQUES TRAVAUX MAJEURS – SALLE DU FOSO



1. QUELQUES TRAVAUX MAJEURS – SALLE DU FOSO



1. QUELQUES TRAVAUX MAJEURS – SALLE DU FOSO



LES ERP – Récapitulatif des travaux 2020

Nom de l'ERP	Montant des travaux en € - TTC
Ecole Jean Moulin / Joliot Curie – 1 ^{ère} phase – création d'un ascenseur	124 800
Ecole Calmette	120 000
Lamartine (32 rue Henri Matisse – local associatif)	18 000
Stade de Kerbiquette	18 000
Salle omnisport Le Foso	60 000
TOTAL	340 800€

Chapitre 3

LES ACTIONS PORTEES PAR LA CCA



1. LA COMMISSION COMUNALE D'ACCESSIBILITE (CCA)

La CCA a été instaurée pour la première fois en 2015.

Cette commission rassemble 24 membres : 12 élus municipaux et 12 représentants du secteur associatif ou d'organismes compétents en matière d'accessibilité. Volontairement ouverte au-delà du handicap, elle associe aussi des représentants des aînés et des jeunes.

De 2015 à 2020, la CCA s'est réunie à plusieurs reprises :

- 6 réunions plénières
- 15 réunions des groupes de travail

Les groupes de travail ont permis la réalisation des actions suivantes :

- **Recensement des logements accessibles ;**
- **Formation des agents d'accueil ;**
- **Soirée de sensibilisation des commerçants du centre-ville ;**
- **Conception d'une aire de jeux inclusive.**

En juillet 2020, le Conseil Municipal a délibéré pour installer la nouvelle CCA suite aux élections municipales. Le contexte sanitaire n'a pas permis de tenir la réunion plénière d'installation. Elle est prévue le 01/02/21 et permettra de fixer les priorités d'action de la commission.

2. L'AIRE DE JEUX INCLUSIVE

Vannes est la première ville bretonne à créer une aire de jeux inclusive, la première en France de cette dimension sur l'espace public. Une idée qui a été lancée par la Commission Communale d'Accessibilité et qui a vu le jour début 2020.

Sa réalisation a été confiée à l'entreprise Proludic suite à l'appel à projets lancé fin 2018.

Une aire de jeux accessible à tous les enfants, de 1 à 14 ans.

Ce projet innovant est au cœur de la politique de bien-vivre ensemble menée par la Ville, puisque cette aire de jeux permet à tous les enfants de jouer ensemble, qu'ils soient valides ou porteurs de handicap(s). L'aire de jeux est équipée d'équipements spécialisés et de jeux adaptés.

Une occasion de faciliter la vie quotidienne des familles vannetaises et des établissements spécialisés du territoire.

La Ville de Vannes récompensée !

La ville a reçu le prix
« Sport et Culture » du
Grand Prix des Maires RMC 2020



2. L'AIRE DE JEUX INCLUSIVE

Pour les plus petits : l'espace Mer

Plusieurs jeux au sol y sont proposés : maisonnettes, jeux sur ressort, panneaux ludiques.



Equipement phare de l'aire de jeux, la balançoire plateau :



2. L'AIRE DE JEUX INCLUSIVE

Pour les moyens : l'espace Terre

Il est composé d'une structure Diabolo : une combinaison de plateformes, d'accès et d'éléments ludiques variés. L'accessibilité pour les enfants déficients moteurs est favorisée par la présence d'une rampe, de planchers bas et de marches sécurisées.



Les activités de jeu, placées à l'intérieur et à l'extérieur de la structure, favorisent la mobilité, la motricité fine, les facultés cognitives, l'éveil des sens.

Pour les plus grands : l'espace Ciel

Il offre plusieurs jeux dont un double-perchoir monté sur 2 gros ressorts, simulant une sensation de vol dans les airs.



Également, une grande structure Kanopé, où les enfants peuvent grimper dans tous les sens, escalader des cordages aux multiples formes, glisser le long de toboggans.

Chapitre 4

LA VIE DU CITOYEN



1. L'ACCES A LA CULTURE

Dans les médiathèques :

Le réseau des médiathèques vannetaises a travaillé tant sur les collections proposées que sur les équipements et l'accessibilité des bâtiments. On retient notamment :

- **Des collections adaptées :**
 - Des livres en gros caractère : police de caractère 16 à 18, papier sans reflets.
 - Des textes lus : collections régulièrement mises à jour ; littérature classique, contemporaines, sciences humaines et enregistrement avec des acteurs de renom.
 - DVD : 4400 titres sous-titrés ou en audio-vision.
 - Tablettes et liseuses avec logiciel de synthèse vocale
 - Portail internet labellisé Accessiweb
- **Du matériel spécifique à Beaupré-Tohannic :** télé-agrandisseur, clavier, loupe électronique, machine à lire, ...

Dans les musées :

Compte tenu du volet patrimonial de certains établissements, la mise en accessibilité des musées n'est pas encore totale. On retiendra que Limur est complètement accessible ; le musée des beaux-arts, La Cohue, est accessible au rez-de-chaussée ; Château Gaillard n'est pas accessible.

Pour tous ces établissements, des tarifs réduits sont proposés.

Aux archives municipales :

Le bâtiment est complètement accessible et le personnel d'accueil a été formé à l'accueil des personnes en situation de handicap.

2. L'ACCES AUX LOISIRS ET MANIFESTATIONS PUBLIQUES

Le sport pour tous :

La Ville a développé des aides spécifiques aux associations sportives et clubs engagés dans une démarche de développement du sport adapté. Il s'agit de valoriser et récompenser les efforts réalisés pour l'accueil de sportifs en situation de handicap.

Les aides proposées :

- 50€ à 100€ par licencié concerné ;
- Aide à la réalisation d'actions à destination de comités ou foyers de vie ;
- Participation à la formation des éducateurs.

En 2020, 7 675€ ont été versés aux associations dans ce cadre.

Le service Animation Sportive accompagne 3 activités adaptées : l'escalade avec l'IEA Le Bondon, le foot fauteuil avec le VOC, l'athlétisme avec Vannes Sport Adapté

Plage de Conleau, Handi-plage :

La plage de Conleau a obtenu en 2019 le label "Handiplage", reconnaissant la signalétique, la présence d'aide à la personne, la mise à disposition de matériels spécifiques pour les personnes avec un handicap moteur (hippocampe, tiralo), l'installation d'un tapis de roulement pour les fauteuils jusqu'à l'eau.



L'accessibilité des événements :

La Ville développe une offre de loisirs et d'évènements de qualité qu'elle souhaite rendre accessibles : plateforme dédiée, boucles sonores mobiles, stationnement PMR, supports de communication... tout aménagement permettant de profiter pleinement des spectacles en toute sécurité.

Le Kiosque expo :

Il est entièrement accessible et depuis deux ans une politique de médiation est menée permettant un accompagnement des associations qui œuvrent dans le champ du handicap.

3. L'ACCUEIL DE L'ENFANT EN SITUATION DE HANDICAP

La petite enfance :

Le multi-accueil des Vénètes, ouvert en 2016, compte 35 places dont 5 dédiées à l'accueil d'enfants en situation de handicap. En 2020, cet établissement a ainsi accueilli **14 enfants**, permettant leur inclusion en milieu ordinaire.

Les autres multi-accueils aussi participent à cette dynamique d'inclusion puisqu'ils ont accueilli **4 enfants** en situation de handicap (Richemont et Ménimur).

La prise en charge des enfants est individualisée et mobilise de nombreux partenaires (CAF, Pôle ressource handicap 56, CAMSP, CPEA, intervenants libéraux, ...).

Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) :

En complément de la scolarisation des enfants, la Ville favorise l'accès des enfants aux ALSH et propose une prise en charge adaptée à leur bien-être, à leur sécurité et celle des autres. Une coordinatrice du service Enfance-Education est référente de la démarche et travaille en proximité avec l'Accueil Unique et les équipes d'animation. La prise en charge de l'enfant est formalisée au sein d'un PAP : Projet d'Accueil Personnalisé et l'équipe d'animation est renforcé autant que de besoin. En 2020, les ALSH ont accueilli **7 enfants** en situation de handicap.

L'éducation et l'accueil périscolaire :

La Ville soutient l'installation de classes dédiées visant l'inclusion des enfants atteints de troubles autistiques, Ce fut le cas en 2015 avec une unité d'enseignement maternel à la Rabine puis en 2017 avec une Unité Locale d'Inclusion Scolaire (ULIS) à l'école Rohan.

Les élèves non vannetais scolarisés en ULIS (6 écoles à Vannes) bénéficient de la tarification sociale sur la restauration scolaire.

Les modalités d'accueil et les moyens humains mobilisés sur le temps périscolaire sont individualisés et adaptés à chaque situation.

Depuis 2019, le service de l'**Accueil Unique** reçoit les parents pour toute demande d'accès à un service municipal. Porte d'entrée unique, il facilite les démarches des familles pour l'inclusion des enfants.



4. L'ACCES A L'INFORMATION

La Ville déploie des supports de communication adaptés.

Elle réalise un guide pratique « **bien vivre son handicap à Vannes** » : ce guide de l'autonomie recense tous les thèmes de la vie quotidienne. Il est disponible en téléchargement et en version papier. **Il a été mis à jour fin 2020** : la version braille et la version sonore sont en cours de réalisation.

Le site internet www.mairie-vannes.fr répond aux normes en vigueur en matière d'accessibilité (taille des caractères, ergonomie, ...).

La revue municipale VANNES MAG existe aussi en version sonore : un CD audio de chaque numéro est réalisé et est disponible à la bibliothèque sonore. La réalisation des CD est rendue possible par l'association « Les donateurs de voix ».

Un clip vidéo sur l'accessibilité a été réalisé et mis en ligne sur le site internet www.mairie-vannes.fr, rubrique Web TV.

5. LE MAINTIEN A DOMICILE

Le Centre Communal d'Action Sociale informe toute personne sur ses droits et instruit les demandes d'aide sociale légale (aide à l'hébergement, carte stationnement, Prestation de Compensation du Handicap).

Son service de maintien à domicile intervient dans le cadre de prestations d'auxiliaire de vie et de portage de repas.

Le dispositif de collecte des déchets verts est aussi accessible aux personnes en situation de handicap : elles sont actuellement 11 à en bénéficier.



6. L'EMPLOI

L'obligation d'emploi atteinte

Comme tout employeur, la Ville doit recruter au moins 6% de travailleurs handicapés.

Elle peut répondre à cette obligation, soit par l'emploi direct, soit par des commandes de prestations auprès d'entreprises adaptées.

Pour 2020, le taux d'emploi de personnes en situation de handicap s'élève à **6,93%** dont 6,64% en emploi direct. Le taux du CCAS atteint **10,38%** dont 10% en emploi direct.

Nouvelle initiative : Le Duo Day



En 2020, la Ville et le CCAS se sont inscrits au Duo Day. Cette journée permet de créer des duos entre des professionnels volontaires et des personnes en situation de handicap. Cette journée d'échanges et de rencontre vise à découvrir des métiers, changer le regard sur le handicap et favoriser l'accès à l'emploi.

Journée prévue en novembre, le second confinement et les contraintes sanitaires n'ont pas permis de réaliser les duos. Des entretiens avec les professionnels volontaires ont été réalisés à distance.

Témoignage Duo Day :

« Monsieur J. a évoqué son parcours professionnel et de vie. Suite à une RQTH, il a souhaité envisager une reconversion via un bilan de compétences. Le social étant prégnant dans son potentiel d'aptitudes, il a pris contact avec le CCAS. Nous avons échangé autour des métiers, des publics et des missions. Cela a conforté Monsieur J. dans ses convictions même s'il a conscience que le champ du social est très vaste et parfois complexe dans sa dimension humaine. En ce qui me concerne, ce fut un échange très enrichissant et qui permet de relativiser les tracasseries du quotidien ».

7. LES INITIATIVES ET CONVENTIONS

La Ville est engagée auprès de nombreuses associations via le versement de subventions de fonctionnement : le montant total 2020 atteint près de 8 500€.

Un chèque « Miel de Vannes » d'une valeur de 1286€ a été attribué à l'AFM Téléthon pour valoriser son action.

Le Conseil Municipal a validé le projet de céder une emprise foncière à l'Agglomération lors de sa réunion de décembre. Elle sera rétrocédée à l'association AIMET (Association d'Intégration Morbihannaise des Enfants Trisomiques) qui projette d'y ouvrir un restaurant d'application.

Les usages numérique : Association Typhlo

En partenariat avec Clic&Vannes et la médiathèque de Beaupré Tohannic, l'association propose d'initier toute personne en situation de handicap visuel aux nouvelles technologies

La médiation numérique Eole de l'association Valentin Haüy

En partenariat avec le réseau des médiathèques, l'association propose aux vannetais un accès illimité à la médiathèque numérique Eole sur laquelle plus de 30 000 livres audio sont répertoriés.

L'Association François Aupetit (AFA)

La convention signée entre l'AFA et la Ville permet aux adhérents de l'association, patients atteints de la maladie de Crohn ou de rectocolite hémorragique, d'accéder aux toilettes des bâtiments municipaux et des commerces.

L'Association UNADEV

La convention a permis l'installation d'un matériel informatique complet pour les personnes avec un handicap visuel au sein de la médiathèque de Beaupré-Tohannic.



Rapport d'accessibilité 2020 - Ville de Vannes